

ÉLECTIONS MUNICIPALES – 15 ET 22 MARS 2026

# Le Nouveau Paris Populaire



**SOPHIA  
CHIKIROU**

PRÉSENTE  
SON PLAN POUR

**POUR LA RÉVOLUTION  
CITOYENNE COMMUNALE**



[sophiapourparis.fr](http://sophiapourparis.fr)





**La démocratie française est fragilisée par un exercice du pouvoir de plus en plus autoritaire, marqué par le passage en force de lois liberticides, la répression des oppositions et la disparition croissante du dialogue avec les citoyens. À Paris, la participation démocratique reste largement consultative et peine à donner un réel pouvoir aux habitants sur les choix structurants de leur ville ou sur leur quotidien. Face à l'essoufflement de la 5<sup>e</sup> République, Paris doit devenir un espace d'expérimentation démocratique. Fidèle à son histoire, la capitale a la responsabilité d'ouvrir la voie à une démocratie plus directe, plus transparente et véritablement partagée, préfiguration de ce que pourrait être la 6<sup>e</sup> République.**



# NOTRE CONSTAT

## *Une démocratie nationale asphyxiée*

De violences sociales en violences répressives, du déni des résultats des urnes aux lois passées en force par une trentaine de 49.3, le macronisme a abîmé durablement la démocratie.

Sous Macron, les mouvements sociaux sont au mieux, méprisés, à l'image du mouvement « Bloquons Tout » du 10 septembre dernier, et au pire, réprimés dans la violence : Gilets jaunes, mouvements contre la réforme des retraites, mouvements de soutien au peuple palestinien. Et les conventions citoyennes non suivies d'effets et autres conclaves cosmétiques n'y changent rien.

Pour le pouvoir en place, la logique est claire : le peuple français, Gaulois réfractaire, doit être soumis par tous les moyens dont le système dispose. Avec Rachida Dati, candidate de la droite, le pouvoir macroniste agonisant, poursuivrait cette politique de déni démocratique pour préserver les priviléges d'une minorité.

La 5<sup>e</sup> République, fondée sur la constitution de 1958, est à bout de souffle. Le texte ne répond plus aux aspirations et aux défis du 21<sup>e</sup> siècle : la très large majorité des Français aspire à une nouvelle constitution. Nous défendons le passage à la 6<sup>e</sup> République et Paris pourrait en être le fer de lance.

**L'histoire révolutionnaire et radicalement démocratique de notre ville doit se poursuivre : son renouveau passe par nos quartiers et par l'engagement de tous les**

## *Une démocratie locale confisquée*

Les discours sur la « participation citoyenne » sont de l'affichage et la démocratie parisienne relève davantage de la communication politique, et d'une logique consultative et descendante. Les Parisiennes et les Parisiens sont de temps en temps consultés, mais ils sont écartés dès que leur avis diverge de celui de la majorité sortante.

Ainsi, alors que la loi permet les **référendums locaux** contraignants depuis 2004, aucun n'a été organisé à Paris ! Pourtant les projets structurants n'ont pas manqué : Tour Triangle, réaménagement des Halles, Ramblas dans le 11e arrondissement, projets liés aux Jeux Olympiques 2024. Autant d'occasions manquées de débattre, d'impliquer les Parisiens dans le futur de leur ville, et de recueillir l'aval citoyen.



Dans le Paris d'Anne Hidalgo, on préfère consulter occasionnellement, et si et seulement si, l'avis est conforme à celui de la majorité sortante, alors il est envisagé de le mettre en œuvre.

Mais même les votations citoyennes par la majorité sortante n'ont pas convaincu. Que ce soit sur les trottinettes (2023), sur les SUV (2024) ou encore sur la végétalisation (2025), les participations ont relevé de l'anecdotique, oscillant entre 4,06 et 7,46 %.

De même, la part du budget participatif cantonné à 83 millions, soit moins de 5 % du budget d'investissement correspond à une logique de saupoudrage sans effets majeurs sur la transformation du quotidien.

On nous renvoie aux conseils de quartier mais là encore, tout a été fait pour les marginaliser et les placer sous contrôle. Malgré l'engagement de certains citoyens, qui agissent au quotidien dans leur quartier, il est rare que les avis des conseils de quartier soient pris en compte.



# NOTRE VISION

Pour nous, Paris a les moyens et le devoir de montrer la voie. Ce que la 6<sup>e</sup> République fera demain au niveau national, Paris peut l'expérimenter dès aujourd'hui.

Notre plan d'actions se veut être un écho à la **Commune de Paris de 1871**, qui expérimenta la séparation de l'Église et de l'État, l'école laïque, le suffrage universel et les droits sociaux. Ceux-ci ont fini par devenir des réalités nationales.

D'autres pratiques de la Commune, telles que la révocabilité des élus et la démocratie directe, n'ont pas encore trouvé leur chemin national. Nous les ferons revivre à Paris dès 2026.

Notre ambition est triple : partager radicalement le pouvoir avec les citoyens, séparer l'argent de la politique locale, et faire de Paris un territoire de droits nouveaux.

Nous considérons également que la commune doit soutenir la vitalité démocratique à travers les médias, les éditeurs, les librairies, indépendants des grandes fortunes et de l'État. C'est pourquoi nous nous engageons à faire de Paris, la capitale des médias libres.

**Avec les Insoumis, Paris deviendra la première commune de la 6<sup>e</sup> République.**



# NOTRE PLAN D'ACTIONS

## **Partager radicalement le pouvoir avec les citoyens**

- Instaurer le référendum communal d'initiative citoyenne dès le début de la mandature sur la base d'un engagement politique et irrévocable de l'ensemble des élus insoumis de:
  - Soumettre à référendum local toute délibération, acte ou décision relevant de la compétence du Conseil de Paris, dès lors qu'une pétition réunissant 100 000 électeurs inscrits par signature en mairie d'arrondissement ou en ligne via un portail en ligne sécurisé, dûment vérifiée par une commission indépendante l'exige
  - Organiser une communication municipale et un espace de débat démocratique sur le sujet à l'échelle de l'ensemble de la ville afin de susciter l'intérêt et la participation des Parisiens
  - Respecter scrupuleusement et mettre en œuvre le résultat du référendum communal d'initiative citoyenne dès qu'il enregistre la participation de la moitié des électeurs inscrits, et s'il n'atteint pas ce seuil légal, le résultat sera considéré comme un avis consultatif que les élus insoumis s'engageront à prendre en compte dans leur délibération
- Crée le droit de révocation sur la base d'un engagement politique de l'ensemble des élus insoumis parisiens, à n'importe quel moment, à partir de trois ans de mandature, selon lequel tout élu soutenu par le mouvement démissionnera si une pétition citoyenne réunit 10 % du corps électoral et qu'une votation citoyenne confirme la demande de révocation à la majorité absolue, après organisation d'une procédure contradictoire permettant à l'élu mis en cause de s'exprimer avant le vote
- Porter le budget participatif de 5 % à 15 % du budget d'investissement (300 millions d'euros), l'étendre à l'ensemble des compétences de la Ville et garantir une participation citoyenne réelle, en renforçant l'accompagnement des conseils de quartiers, porteurs de projets, et en organisant des délibérations démocratiques



- Organiser des référendums locaux contraignants pour tout projet d'investissement de plus de 100 millions d'euros ou qui modifie substantiellement et durablement le cadre de vie (construction d'infrastructures, grands projets d'aménagement, modification majeure du plan local d'urbanisme bioclimatique, etc.), relevant des compétences de la ville de Paris

## **Faire des Conseils de quartier un acteur vital du quartier**

- Créer des dizaines de Maisons de quartier, cogérées par le Conseil de quartier et la mairie, accueillant des agents de proximité (police municipale, agents de propreté de proximité, médiateurs, éducateurs, etc.), des services d'accès aux droits et d'accompagnement des citoyens, et des espaces communs
- Renforcer les pouvoirs et compétences des Conseils de quartier par l'adoption d'une délibération au Conseil de Paris
- Fixer par délibération la nouvelle composition des conseils de quartier afin de les rendre plus représentatifs et attrayants et en particulier en généralisant le tirage au sort pour désigner un tiers des membres parmi les inscrits sur les listes électorales, en faisant respecter la parité femme-homme, et en limitant la participation à deux mandats successifs de trois ans
- Doter chaque assemblée de quartier, composée de l'ensemble des conseils de quartier du même arrondissement, d'un budget propre en lien avec le nombre d'habitants
- S'engager à consulter les conseils de quartier sur tout projet structurant concernant le quartier ainsi que la gestion des équipements de proximité, et en cas d'avis défavorable, d'entamer un temps de débat et de médiation d'une durée pouvant atteindre six mois, afin d'aboutir à une solution mutuellement acceptable par le conseil de quartier et les services de la ville, sauf urgence caractérisée
- Repenser l'action des conseils de quartier en les incitant à aller vers les citoyennes et les citoyens notamment en tenant au moins 25 % des réunions dans des lieux de sociabilisation citoyenne (cafés, squares, halls d'immeubles volontaires, marchés, centres sociaux etc.), et en tenant une assemblée ambulante au moins une fois par an durant laquelle le conseil de quartier parcourt le quartier à la rencontre des habitants



## **Faire des mairies d'arrondissement des espaces ouverts aux citoyens**

- Garantir un accueil physique véritable dans toutes les mairies d'arrondissement, donc pas seulement en ligne ou par voie dématérialisée
- Encourager les mairies d'arrondissement à siéger en formation citoyenne élargie au moins une fois par trimestre, et à accorder au moins une heure de temps de parole dédiée aux questions citoyennes

## **Faire de la politique communale parisienne un espace d'exemplarité**

- Interdire l'achat de vêtements avec l'enveloppe de frais de représentation et fixer un forfait de 25 euros par couvert pour tout repas lié à l'activité d'élu
- Diviser au moins par deux les dépenses en prestations auprès de cabinets de conseil à horizon 2032 par l'internalisation des compétences stratégiques (urbanisme, finances, numérique) et le recours au recrutement de cadres publics
- Créer un registre public des lobbys avec engagement des élus insoumis parisiens de publier sous 72 heures tout rendez-vous entre eux et un représentant d'intérêts (entreprises, fédérations professionnelles, cabinets de conseil, etc.) et inciter le reste des élus parisiens à adopter cette pratique
- S'engager à ce que les élus insoumis reversent leurs indemnités de présence des satellites parisiens (société d'exploitation mixte, bailleurs sociaux, Systom, AP-HP, etc.) au budget municipal
- S'engager à ce que les élus insoumis publient annuellement une déclaration de patrimoine, qu'ils y soient ou non tenus par la loi, et œuvrer pour généraliser la pratique à l'ensemble des élus parisiens

## **Faire de Paris un territoire de droits nouveaux**

- Crée la carte de résidence parisienne, distribuée à l'ensemble des résidents parisiens de plus de 16 ans, sans conditions de nationalité ni de situation administrative. Cette carte à puce constituera un outil de simplification administrative et d'accès aux droits municipaux



- Accorder le droit de vote aux résidents étrangers pour l'ensemble des votations et consultations citoyennes, et plaider au niveau national pour l'élargissement du droit de vote aux résidents étrangers aux élections locales
- Abaisser l'âge de participation à la vie politique à 16 ans en œuvrant pour la participation des jeunes à l'ensemble des votations et consultations citoyennes, et plaider au niveau national pour abaisser l'âge légal de vote à 16 ans
- Garantir la transparence des données publiques parisiennes, de l'ensemble des délibérations, termes des marchés publics et délégations de service public, subventions et autorisations d'urbanisme, sous réserve de la protection des données personnelles

## **Planifier la politique économique, sociale et écologique de Paris**

- Créer un Conseil économique, social et écologique parisien (CESEP) composé de membres de la société civile, du tissu associatif et de personnalités qualifiées, chargé d'éclairer le débat public et de faire des recommandations
- Obliger le Conseil de Paris à saisir le CESEP pour avis consultatif préalable sur les questions municipales majeures (budget, modifications substantielles du PLU, audit des DSP, etc.) et lui accorder un pouvoir d'auto-saisine

## **Préparer la Constituante depuis Paris**

- Créer l'« Université Populaire de Paris », en partenariat avec les associations, les universités, les chercheurs et les experts, pour y former les citoyens volontaires à l'exercice de la démocratie, à la compréhension des institutions, et aux multiples sujets qui structurent le débat public
- Mettre à disposition en ligne, et dans l'ensemble des mairies d'arrondissement et les maisons de quartier des « Cahiers de doléances » visant à recueillir la parole des Parisiennes et des Parisiens sur les sujets qu'ils souhaitent
- Charger une commission composée de citoyens et d'associations d'effectuer la synthèse des doléances parisiennes et qui sera transmise solennellement aux députés de Paris et au Président de la République, par la Maire de Paris



## Faire de Paris la capitale des médias libres et pluralistes

- Mettre en place une charte des médias indépendants parisiens par laquelle la Mairie s'engage à ne jamais interférer dans les choix éditoriaux des médias, et par laquelle les médias s'engagent à respecter la Charte de Munich (Déclaration des devoirs et des droits des journalistes de 1971) :

*La signature de la charte des médias indépendants parisiens ouvrira droit à un soutien renforcé et un engagement plein et entier de la Ville de Paris en faveur des médias indépendants. Son respect sera apprécié par un comité d'éthique indépendant composé de journalistes, juristes et citoyens tirés au sort.*

### Soutenir les médias indépendants, libres et de proximité

- Fonder la maison de la Presse et des Radios Associatives Indépendantes, composée de salles de rédaction, de studios radios et vidéos, pour répondre aux besoins exprimés par les médias locaux etv indépendants et proposer des locaux adaptés, des moyens techniques mutualisés aux médias associatifs, coopératifs (SCOP, SCIC) et indépendants et qui démontrent une indépendance financière par rapport aux grands groupes
- Créer un fonds municipal de soutien aux médias indépendants parisiens pour promouvoir toutes les formes de médias indépendants (radios associatives, presse en ligne, podcasts, etc.)
- Soutenir les radios associatives et podcasts d'information locaux qui jouent un rôle clé dans l'expression des territoires, notamment dans les quartiers populaires, par des subventions complémentaires, des mises à disposition de locaux, des aides à la diffusion numérique, et des financements de formations techniques et journalistiques

### Revitaliser le secteur du livre parisien

- Lutter contre la concentration du marché de l'édition entre les mains de milliardaires, parfois réactionnaires, et promouvoir la revitalisation et la redynamisation du secteur de l'édition indépendante parisienne par les mesures suivantes :
  - Mettre à disposition des jeunes éditeurs parisiens une « Pépinière d'éditeurs », locaux municipaux à loyers modérés et aux ressources partagées pour mutualiser les besoins et créer des coopérations organiques entre éditeurs



- **Subventionner** les structures de diffusion alternative qui distribuent les éditeurs indépendants, et les traducteurs qui travaillent avec les éditeurs indépendants
- **Créer** un prix littéraire municipal indépendant récompensant chaque année **cinq** œuvres portées par des éditeurs indépendants parisiens
- **Prioriser** les éditeurs parisiens indépendants dans les commandes des bibliothèques municipales et y **promouvoir** l'édition indépendante parisienne
- **Déclarer** les librairies indépendantes « commerce essentiel » et les **soutenir** contre la pression immobilière, la concurrence du e-commerce international et les menaces à la liberté d'expression
- **Protéger** les librairies indépendantes contre les dérives autoritaires et mobiliser un fonds d'aide juridique de 100 000 euros annuels pour aider les librairies faisant l'objet de poursuites ou procédures-bâillon liées à leur activité éditoriale
- **Mobiliser** les ressources financières et les compétences de la ville de Paris pour reprendre les baux et fonds de commerce de librairies menacées et les relouer à loyer modéré
- **Garantir** les loyers des librairies indépendantes pour une durée de trois ans pour toute nouvelle librairie qui s'installe à Paris, et étendre la garantie aux librairies menacées de fermeture